

NOTRE MISSION :

INFORMER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES USAGERS.



QUI SOMMES- NOUS ?

**En un mot :
votre porte-parole.**

Le comité des usagers est l'intermédiaire entre vous et l'établissement. Nous veillons à ce que vos droits soient respectés et à ce que vous soyez traité dans le respect et la dignité.

NOTRE MANDAT :

EN ACCORDANT
UNE ATTENTION TOUTE
PARTICULIÈRE
AUX PERSONNES PLUS
VULNÉRABLES,
LE COMITÉ DES USAGERS
EST PRÉSENT
À VOS CÔTÉS POUR :

1

Vous renseigner sur vos droits
et vos obligations.

2

Promouvoir l'amélioration
de la qualité de vos conditions de vie.

3

S'assurer de votre satisfaction à l'égard
des services reçus et l'évaluer.

4

Vous accompagner
dans la défense de vos droits
et de vos intérêts collectifs.

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

Vous avez le droit :

D'être informé de l'existence des services et des ressources disponibles dans votre milieu.	De recevoir des services adéquats sur les plans scientifique, humain et social.
De choisir le professionnel ou l'établissement qui offrira les services disponibles.	De recevoir des soins appropriés en cas d'urgence.
De consentir à recevoir des soins ou de les refuser à la lumière des conséquences et des risques associés aux options.	D'être informé sur votre état de santé et les options possibles adaptées à votre état.
D'être hébergé selon votre état.	De participer aux décisions relatives à votre situation.
D'accéder à votre dossier et d'être assuré de sa confidentialité, et ce, dès l'âge de 14 ans.	D'être servi en anglais, selon les ressources disponibles.
D'être accompagné ou assisté si vous désirez de l'information sur les services offerts ou au cours d'une démarche de plainte.	D'être représenté dans l'exercice de vos droits.
	D'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation de services.
	D'exercer un recours en raison d'une faute professionnelle ou autre.